



Gérard Roche, sénateur de la Haute-Loire, est intervenu ce jour au **Sénat** au sujet de la **réforme du numerus clausus**.

Pour le sénateur, *Il faut avoir le courage de **réformer le numerus clausus**. Raisonner en termes de nombre de médecin par habitant ne veut plus rien dire. Les médecins n'exercent que 62 % de leur temps, nombre d'entre eux n'exercent tout simplement pas et la plupart se concentrent dans les mêmes zones géographiques. Il faut maintenant penser en termes de temps médical et s'interroger sur le caractère libéral d'une profession assise sur la Sécurité sociale.*

»

Gérard Roche propose donc d'expérimenter un élargissement des passerelles d'entrée d'étudiants provenant d'autres cursus dans le cursus médical : « Cette mesure va dans le bon sens car elle introduit plus d'équité dans le système et elle constitue un assouplissement du **numerus clausus**. »

L'élargissement des passerelles provenant d'autres cursus permettra aux étudiants moins aisés, qui ne peuvent avoir accès à une prépa privée souvent nécessaire pour réussir la 1^{ère} année, d'accéder aux études de médecine, ce qui en renforce l'accès démocratique.

Pour le sénateur, « Il faudra naturellement être vigilant à ce que cet élargissement ne constitue pas une injustice entre les étudiants qui en bénéficieront et ceux qui sont entrés dans le cursus médical dès la première année. Il serait inéquitable que l'admission parallèle expérimentée n'offre pas toutes les garanties requises quant au niveau de leurs bénéficiaires. Il sera indispensable de garantir que le concours d'entrée en 2^e ou 3^e année de médecine qu'auront à passer les candidats provenant d'autres cursus soit aussi exigeant que le concours de fin de 1^{ère} année. »

« Le vrai problème des études de médecine est la question du numerus clausus. » souligne le sénateur, lui-même médecin. « Un numerus clausus délétère et dont on paye tous les jours les conséquences. Nous manquons de médecins. La désertification médicale est à la fois géographique, les zones rurales et urbaines sensibles sont de moins en moins médicalisées, et matérielle parce que certaines spécialités sont désertées. C'est le cas de la psychiatrie et de la médecine médico-légale à haut risque, l'anesthésie, la chirurgie, la pédiatrie. »

Le groupe UDI-UC, à l'initiative d'Hervé Tandonnet, sénateur du Lot-et-Garonne, sens de cette expérimentation.

Maurey, sénateur de l'Eure et Henri présentera des amendements allant dans le